

---

**Séance du 1 Juin 2021**

---

**Nombre de membres**

en exercice : 11  
présents : 10  
votants : 10

L'an 2021, le 1 Juin à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle des Fêtes sous la présidence de M. DENIS Bruno, Maire

**Date de la convocation:** 25/05/2021

**Présents** : M. DENIS Bruno, Maire, Mmes : BAUMANN Michèle, THOMAS Laëtitia, USUNIER Delphine, MM : DA SILVA Jean, DESREUMAUX Marc, DUC Bernard, GAGNAN Thomas, HENNEQUIN Patrice, PROSPER Mickaël

**Excusé(s)** : M. BRETON Alain

**Secrétaire de séance:** M. GAGNAN Thomas

**1. Compte-rendu du Conseil municipal du 04/05/2021**

**2. Compte-rendu des réunions**

- Commission voirie de la CCBVL
- Réunion avec le service archéologique pour les travaux d'assainissement des abords de l'église
- Rendez-vous avec l'entreprise ETH pour l'entretien du toit de l'église
- Conseil communautaire CCBVL
- Formation sur la tenue de bureaux de vote simultanés pour les prochaines élections
- Inscriptions scolaires en mairie
- Réunion de chantier pour le début des travaux d'enfouissement des lignes

**3. Lancement de la procédure de création d'un centre de ressources par les communautés de communes Beauce Val de Loire et Grand Chambord sous la forme d'un syndicat mixte fermé**

*Délibération 25-2021*

Par délibérations concordantes de leurs conseils communautaires (en annexe 1), les Communautés de communes Beauce Val de Loire et Grand Chambord ont approuvé la création d'un syndicat mixte fermé entre elles suivant le projet de statuts annexé à la présente (annexe 2) pour la création d'un centre de ressources situé à Mer.

Les délibérations et projet de statuts annexés détaillent le projet et les modalités de fonctionnement de ce syndicat mixte fermé.

L'article L.5211-5 du CGCT, auquel l'article L.5711-1 renvoie, fixe la procédure de création d'un syndicat mixte fermé.

Au cas d'espèce, la création du syndicat mixte fermé ne donne pas lieu à l'établissement d'une liste des communes intéressées ni à un arrêté préfectoral fixant le périmètre, puisque celle-ci résulte de délibérations concordantes des deux futurs membres.

Aussi la procédure de création du syndicat se poursuit par le retour des communes membres des deux communautés de communes sur l'adhésion des communautés de communes au syndicat mixte fermé.

Le conseil municipal de chaque commune membre dispose donc d'un délai de trois mois, à compter de la notification des délibérations et projets de statuts, pour se prononcer.

**Au regard de l'ensemble de ces éléments, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**- APPROUVE l'adhésion de la Communauté de communes Beauce Val de Loire au syndicat mixte fermé dans les conditions détaillées ci-dessus.**

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

**4. Tarifs FESTILLESIME 41 année 2021**

*Délibération 26-2021*

Monsieur le maire rappelle la tenue du concert du groupe "Drôle de Dames" le samedi 5 juin 2021 dans le cadre du FESTILLESIME 2021.

Il propose deux tarifications différentes :

- 0 à 12 ans (inclus) : gratuit
- à partir de 13 ans : 10€

**Après délibérations, le Conseil municipal, à l'unanimité**

**- DECIDE de retenir la tarification proposée c'est-à-dire gratuit pour les 0 à 12 ans et 10€ pour les autres spectateurs**

**- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.**

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

## **5. Devis de l'entreprise ETH pour le nettoyage du toit de l'église**

*Délibération 27-2021*

Monsieur le maire présente le devis de l'entreprise ETH pour le nettoyage du toit de l'église en raison de présence d'infiltrations importantes à l'intérieur du bâtiment.

Ces travaux ont été réalisés en urgence au vu de la situation pouvant entraîner la dégradation du bâtiment.

Le devis présenté est pour un montant de 2 400,00€ HT soit 2 880,00€ TTC.

**Après délibérations, le Conseil municipal, à l'unanimité**

**- DECIDE de retenir le devis de l'entreprise ETH pour un montant de 2 400,00€ HT soit 2 880,00€ TTC**

**- AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.**

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

### **Questions diverses:**

- Empiècement des débuts de chemins ruraux (lettre de l'AF et réglementation reçue du service juridique de l'AMF)
- Demande de l'EARL LEROUX Maxime pour l'aménagement de l'entrée d'un chemin dans le cadre de son exploitation : le conseil municipal autorise M. LEROUX à empièrer une partie du chemin rural à ses frais pour permettre l'accès aux camions
- Obtention de 3 étoiles sur 5 dans le cadre du concours Villes et Villages étoilés : cérémonie de remise du diplôme à prévoir cet été
- Bénédiction de la croix calvaire rouge à prévoir en juillet
- Question sur le désherbage des caniveaux : celui-ci est à la charge du riverain
- 14 juillet 2021 : transmettre des propositions pour permettre l'organisation d'un rassemblement dans le respect des préconisations sanitaires
- Réclamation de M. BRETON : les bus scolaires ne devraient pas emprunter la rue de la Jottière qui ne lui semble pas dimensionnée pour ce trafic.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,

Pour copie conforme,

Le Maire  
Bruno DENIS

Les membres du Conseil Municipal :

<b>BAUMANN Michèle</b>	<b>BRETON Alain</b>	<b>DA SILVA Jean</b>
<b>DESREUMAUX Marc</b>	<b>DUC Bernard</b>	<b>GAGNAN Thomas</b>
<b>HENNEQUIN Patrice</b>	<b>PROSPER Mickaël</b>	<b>THOMAS Laëtitia</b>
	<b>USUNIER Delphine</b>	